

LES ÉTAPES DU LABEL BÂTIMENT



VISITE

Un collaborateur d'Atouts Camps vous rend visite pour voir votre endroit de camp et remplir la grille de critères.



RAPPORT

Quelques jours après, vous recevez un rapport avec les détails de la visite et les choses à faire pour pouvoir obtenir le label.



À VOUS DE JOUER !

Si le label vous intéresse, c'est à votre tour de faire quelques démarches.



Par e-mail à l'adresse info@atoutscamps.be
ou par courrier recommandé à :
Atouts Camps ASBL
Place l'Ilon, 13
5000 Namur

Les documents à envoyer

- Le formulaire (vert) de demande du label;
- Une copie de l'attestation de sécurité-incendie pour hébergement touristique;
- Une copie de votre contrat de location (reprenant au minimum les éléments repris à l'annexe 27 du Code Wallon du Tourisme) ;
- Un extrait de casier judiciaire (de la personne en charge de la gestion journalière de l'endroit de camp) ;
- Le cas échéant: une copie des statuts de la société ou de l'association qui gère l'endroit de camp ;
- Le cas échéant: une copie des permis administratifs requis (permis d'urbanisme, permis d'environnement, etc.) ;
- Le cas échéant, le formulaire de référent pour endroit de camp complété et signé ;
- Le document « engagements du label » signé ;

La redevance forfaitaire :

- Pour finaliser votre demande, vous devez payer la redevance forfaitaire. Rappelez-vous, elle est aussi avantageuse que la cotisation annuelle !



VISITE DE LABELLISATION

Une fois votre dossier complet, une dernière visite est programmée pour finaliser votre labellisation.



C'EST OFFICIEL !

Votre bâtiment est labellisé. Vous recevez les documents officiels et l'écusson "Endroit de camp". Votre annonce est ajoutée sur atoutscamps.be.



LA SUBVENTION

Une subvention allant jusqu'à 12.500 euros peut être octroyée aux titulaires (ou futurs titulaires) du label pour des travaux destinés à faire des améliorations en termes d'hygiène et de sécurité-incendie.

PLUS D'INFOS? Contactez-nous au 081/65 83 09